



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds

sur le

Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



SOIXANTE-DIX SEPTIÈME RÉUNION WASHINGTON, D.C. – AVRIL 13, 2008

DC/S/2008-0012(F)

Le 13 avril 2008

Déclaration de

M. Paul Antoine Bohoun Bouabré

Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement

Côte d'Ivoire

Pour le compte des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie (informellement), Tchad et Togo.

**Déclaration de
M. Paul Antoine Bohoun Bouabré
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire**

Comité du Développement

Washington D.C., le 13 avril 2008

Avant tout propos, permettez-moi d'adresser mes chaleureuses félicitations, au nom des 24 pays de notre groupe, à Monsieur **Dominique Strauss Kahn** pour sa nomination à la tête du Fonds monétaire internationale. Je formule à son intention les meilleures vœux de succès durant son mandat.

Mon intervention porte sur les trois sujets inscrits à l'ordre du jour de notre réunion, à savoir : comment vaincre la pauvreté dans les pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique ; comment assister efficacement les Etats fragiles et affectés par les conflits ; et quels défis et opportunités pour les pays en développement face à la hausse des prix des produits agricoles et de base. Je me permettrai toutefois de donner quelques brèves observations sur les thèmes inscrits pour notre information et sur la discussion informelle que nous aurons au cours du déjeuner.

1. Vaincre la pauvreté dans les pays pauvres, particulièrement en Afrique

Les équipes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont réalisé le rapport de suivi mondial 2008 qui est d'excellente qualité. Je les en félicite.

A ce stade de mon propos, il est utile de rappeler que les précédents rapports et en particulier celui de 2005 avaient déjà présenté un tableau assez sombre des progrès vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Des recommandations claires avaient été formulées pour nous permettre d'accélérer les avancées si nous voulons être au rendez-vous de 2015. Nous sommes en 2008, à mi-chemin de l'échéance et le rapport qui nous est soumis confirme les constats faits dans les précédents rapports. En effet, l'on constate que des progrès remarquables ont été réalisés par de nombreux pays en voie de développement, mais les tendances actuelles indiquent que la majorité des pays n'atteindront pas la plupart des OMD. L'on note également que quelques régions du monde sont en position d'atteindre certains objectifs, mais l'Afrique ne devrait en atteindre aucun, hélas.

Toutefois, malgré ce constat, il y a de bonnes raisons d'être optimiste. C'est en fait un immense défi, mais une accélération des progrès est possible. Même dans les pays les plus en retard en Afrique, des progrès sont réalisables. Comme l'ont démontré le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda pour ce qui concerne l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté ; le Malawi pour l'amélioration de la productivité agricole ; le Ghana, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda pour l'augmentation du taux d'inscription au niveau de l'enseignement primaire ; le Niger, le Togo et la Zambie pour la lutte contre le paludisme ; le Sénégal et l'Ouganda pour l'accroissement du niveau d'accès à l'eau et à l'assainissement ; le Niger pour la reforestation et enfin le Rwanda pour l'impressionnante reconstruction au sortir d'un conflit. Ces progrès devront être accélérés et étendus pour couvrir tous les OMD, tous les pays et toutes les populations d'Afrique.

Dans ce contexte, je souscris entièrement aux six recommandations proposées dans le Rapport de Suivi Mondial 2008 pour accélérer les progrès vers les OMD. Je soutiens particulièrement celles relatives à (i) l'accélération d'une croissance durable et inclusive ; (ii) l'augmentation de l'aide et de son efficacité ; et (iii) la mise à profit des opportunités commerciales pour une croissance forte inclusive et durable.

En matière d'accélération de la croissance en Afrique, je soutiens que la croissance économique dépend fortement du contexte et des spécificités de chaque pays. En d'autres termes, il n'existe pas de formule générale applicable avec succès dans tous les pays. C'est pourquoi notre attention devrait se focaliser sur l'analyse des sources de la croissance dans chacun des pays. J'invite donc la Banque à s'investir très sérieusement dans l'amélioration de ses connaissances en matière de croissance dans les pays. Dans le même ordre d'idée je félicite la Banque mondiale d'avoir pris l'initiative de mettre en place une commission sur la croissance économique dont les résultats sont attendus avec intérêt.

Je voudrais également souligner une fois encore l'importance du secteur privé dans la stimulation de la croissance économique. A cet égard, je suis d'avis que la Société Financière Internationale (SFI) peut et doit jouer un rôle déterminant dans le développement du secteur privé en Afrique. Je me réjouis de constater que la SFI s'est engagée à s'attaquer aux problèmes clés qui empêchent le développement du secteur privé en Afrique. La mise à jour de sa stratégie accompagnée d'un plan d'action triennale qui prévoit une augmentation significative de ces interventions en Afrique au sud du Sahara en est une preuve irréfutable.

En ce qui concerne l'aide au développement, elle demeure essentielle pour permettre aux pays d'atteindre les OMD. Je me réjouis du succès obtenu dans le renouvellement des ressources de l'IDA15 qui ont atteint 41,6 milliards de dollars pour la période 2009-2011, représentant une augmentation de 30% par rapport à l'IDA 14. Ce résultat remarquable ne doit pas nous faire perdre de vue que globalement le volume de l'Aide Publique au Développement (APD) est entrain de baisser. Je voudrais souligner ici l'urgence de respecter les nombreux engagements notamment ceux de Greneagles qui prévoient une augmentation de l'APD de 50 milliards de dollars et le doublement de l'aide à l'Afrique sub-Saharienne d'ici 2010. Par ailleurs, je voudrais souligner que beaucoup de pays africains ont donné la preuve de leur capacité d'absorption d'une aide accrue.

S'agissant du commerce, le succès des négociations de Doha pourrait permettre aux pays pauvres d'accélérer leur croissance. Je pense que la hausse actuelle des prix des produits agricoles devrait offrir une opportunité pour arriver à un accord dans le domaine de l'agriculture. Par ailleurs, il est important que la Banque mondiale continue son assistance aux pays pauvres, en vue de les aider à développer leurs capacités pour tirer profit des opportunités commerciales.

2. Etats fragiles et affectés par les conflits

Nous reconnaissons tous que les Etats fragiles sont généralement confrontés à des défis importants. Je dois relever que notre Groupe en compte un nombre important. Je salue la qualité et la pertinence des analyses consacrées à ce thème qui visent à créer une plus grande capacité de réponse de la communauté internationale aux besoins particuliers des pays inscrits dans cette catégorie.

Qu'est ce qu'un un Etat fragile ? L'on pourrait retenir qu'il s'agit de l'Etat qui a une faible capacité à résister aux chocs internes et externes. Ces chocs constituent une mesure réelle sur : (i) la stabilité des institutions ; (ii) la stabilité macroéconomique et le développement économique ; (iii) l'équilibre général et la cohésion sociale ; et enfin (iv) la capacité de l'Etat à honorer ses engagements internationaux.

A cet égard, je voudrais profiter de mon double titre de Gouverneur d'un pays qui sort de crise et dont l'Etat en est fragilisé ainsi que de Président de Groupe comptant des Etats fragiles, pour partager quelques leçons.

Premièrement, il est impérieux de conjuguer tous les efforts pour éviter l'effondrement des institutions de l'Etat. Autrement, le chemin vers le redressement du pays devient plus long et fastidieux. L'exemple de la Somalie est bien présent dans les esprits. Dans ce contexte, nos petits pays à eux seuls ne

sauraient résister sans l'appui de la Communauté internationale. A contrario, des grands pays comme les Etats Unies, l'Espagne et les Royaumes Unis qui ont su démontrer leur capacité à résister lors des attentats terroristes de ces dernières années.

Deuxièmement, il faut éviter le repli sur soi. Dans ce cadre, l'expérience de la Côte d'Ivoire me semble assez illustrative. En effet, dès le début de la crise, la Communauté internationale a été étroitement associée à la gestion. C'est ainsi que la Banque mondiale a été le principal partenaire dans la conception et l'élaboration du programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR). Par ailleurs, bien que les deux Institutions de Bretton Woods aient suspendu les programmes et projets en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a choisi de maintenir le dialogue technique avec elles. Ce dialogue permanent a facilité la reprise actuelle que nous apprécions.

Troisièmement, il faut savoir opérer les meilleurs arbitrages en matière de gestion budgétaire. Ces arbitrages doivent être fondés sur le seul souci du maintien des institutions de l'Etat, de l'équilibre social et du respect des engagements internationaux.

Les défis du développement auxquels sont confrontés les Etats fragiles comportent des risques de conflits transfrontaliers, de santé publique et de crises humanitaires.

C'est le lieu de s'interroger, comment la Communauté internationale pourrait-elle mettre à la disposition des pays fragiles des ressources indispensables pour soutenir la fourniture de services, le redressement post-conflit et les réformes ?

C'est ce qui amène mon Groupe soutenir sans réserve les recommandations visant une plus grande adéquation de l'assistance aux Etats fragiles, à travers une coordination renforcée des interventions, des politiques et des instruments adaptés sur le terrain. Donc, pour nos Etats fragiles, notamment pour ceux sortant de conflit, la Communauté internationale devrait améliorer les délais de réponses aux problèmes urgents auxquels ils font face, au nombre de ceux-ci le paiement des accumulations des arriérés de la dette.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Banque pour les innovations dans la recherche des solutions qui ont permis à quelques pays de notre Groupe comme la Centrafrique, la Côte d'Ivoire et le Togo, de renouer avec les institutions financières internationales. Elle pourrait encore réduire le retard de ces pays dans le processus PPTE en liant les progrès davantage à la réalisation du DSRP étant donné l'étendue des besoins et les contraintes de temps pour la mise en œuvre des FRPC.

3. Hausse des prix agricoles et de base

Depuis quelques semaines, de nombreux pays de mon groupe sont confrontés à la hausse brutale des prix des produits alimentaires, notamment l'huile, les céréales comme le blé et le riz. Cette hausse des prix a déclenché des mouvements sociaux qui menacent la paix et la stabilité de plusieurs pays. Le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal, sont quelques exemples de pays qui ont connu des troubles sociaux engendrés par l'augmentation des prix des produits de base.

Ce changement des prix des denrées alimentaires couplé avec une hausse du prix du carburant indique que nous sommes dans une période de pénurie mondiale dont les causes sont non seulement conjoncturelles mais malheureusement de long terme donc structurelles.

A côté des causes liées à des aléas climatiques (inondations, intempéries, sécheresse), il existe aussi des causes de long terme qui dénotent du caractère structurel de cette évolution.

En effet, l'amélioration significative du pouvoir d'achat et le développement de classes moyennes dans les pays émergents, résultat de création de richesse continue, exercent une forte pression sur la demande et résultent en un besoin d'amélioration de la qualité de l'alimentation.

Par ailleurs, des tendances protectionnistes se développent dans les grands pays producteurs qui réduisent leurs exportations pour protéger leur marché intérieur ou pour juguler l'inflation. Enfin, la recherche de sources alternatives d'énergies, notamment les agro-carburants ont conduit à une augmentation de la demande des denrées qui permettent de produire du biocarburant.

L'impact de cette hausse des prix des denrées alimentaires (considérée comme un choc alimentaire mondial), sur les populations et les économies africaines pourrait s'apparenter aux dires de certains observateurs à un « Tsunami économique et humanitaire » qui va miner les fondements et l'existence des Etats fragiles.

Cet impact pourrait se ressentir dans ces pays à au moins quatre niveaux :

- (i) il compromet les efforts de ces pays en matière de redressement économique et de réformes entreprises depuis plus de deux décennies et qui ont permis de consolider les fondamentaux de ces économies, notamment : (i) sur les finances publiques par la baisse des recettes dues aux mesures d'urgence que les gouvernements multiplient ; (ii) sur l'efficacité du système économique en introduisant des distorsions induites par les mesures administratives et tarifaires de court terme proposés pour juguler le choc. Plus fondamentalement, ce choc pourrait induire une modification des comportements des agents économiques et l'efficacité dans le système de production. En conséquence, il compromettrait les chances de mise en œuvre efficace des mesures de long terme nécessaires à une résolution durable de cette crise.
- (ii) Cette hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires pose par ailleurs un problème de sécurité dans les pays fragiles. En effet, les émeutes, les remous sociaux et les manifestations incontrôlées des populations et les destructions des biens publics et privés qui les accompagnent sont de véritables menaces pour la société.
- (iii) La hausse des prix fragilise l'Etat dans ses fondements et donc met à rude épreuve la capacité de ces pays à revenir à un niveau de stabilisation institutionnelle. En effet, ce choc alimentaire mondial réduit considérablement les marges de manœuvre des institutions de ces pays fragiles déjà éprouvés par les conséquences des crises et par les efforts nécessaires de reconstruction nationale. Il met donc à mal le socle du développement, car sans un Etat crédible, il n'y a pas de développement possible.
- (iv) Enfin, la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires impacte négativement la promotion de la démocratie. Les pays sont paniqués par les risques de déstabilisation. Aussi, face aux menaces d'explosion sociale, à la grogne sociale et à l'influence croissante des organisations syndicales, ces démocraties en voie de consolidation risquent de développer des réflexes autocratiques pour endiguer les mouvements sociaux.

En conclusion, devant ce choc alimentaire mondial qui se propage, les pays africains sont les moins armés à y faire face. Cette hausse des prix mondiaux pose non seulement un problème de survie des populations les plus vulnérables, car elle a un impact sur les revenus réels, mais également met en péril les efforts de reconstruction nationale dans les pays à Etats fragiles et donc leur propre capacité d'exister de manière durable et souveraine en tant qu'Etat. Cette crise alimentaire appelle à une réévaluation de nos politiques agricoles. Elle met en exergue la nécessité de trouver une réponse adéquate à la fois à la sécurité alimentaire et à la sécurité énergétique, défis du 21^{ème} siècle dans un contexte de mondialisation accrue.

Il est urgent que les pays adoptent des politiques à court terme pour réduire l'impact de la hausse des prix sur les pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et mettent en place des politiques à moyen et long terme pour résoudre durablement les problèmes structurels.

Dans ce contexte, j'invite le Fonds monétaire international à réexaminer sa Facilité pour les Chocs Exogènes (FCE) de manière à permettre aux pays qui en ont besoin d'en faire usage. De même, la Banque est invitée à prendre une initiative comparable pour résoudre les problèmes structurels. Par ailleurs la Banque mondiale et le FMI pourraient jouer un rôle de plaidoyer en faveur des pays affectés par la hausse des prix des produits alimentaires en invitant les donateurs à augmenter leurs contributions au Programme Alimentaire Mondial et autres agences des Nations Unies intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire.

Enfin, j'invite la Banque à accélérer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le dernier rapport sur le développement dans le monde qui a mis l'accent sur l'agriculture.

4. Cadre Stratégique de la Banque mondiale sur les Changements Climatiques et le Développement

Je voudrais féliciter la Banque pour ce document conceptuel sur les changements climatiques et le développement. Je partage pleinement l'idée du Groupe de la Banque mondiale de mener des larges consultations avec toutes les parties prenantes avant la finalisation du document.

Les fondements, les principes et les piliers qui sous-tendent le développement de ce cadre me paraissent pertinents. Je soutiens aussi l'idée de la création d'un Fonds d'Investissement pour les Changements Climatiques (FICC) ainsi que le plan d'action pour rationaliser l'utilisation des instruments de financements déjà existants ou en création, et de faciliter le développement de nouveaux instruments et produits financiers.

A ce stade de mon propos et à cet effet, je voudrais souligner quatre éléments qui me paraissent importants dans la finalisation de ce cadre stratégique.

- (i) La Banque doit demeurer avant tout une banque de développement et non une institution de promotion de l'environnement. En conséquence, la responsabilité première de la gestion du dossier des changements climatiques doit être confiée au Fonds des Nations Unies pour le Changement Climatique (UNFCCC).
- (ii) La Banque doit veiller à la mise en place d'un mécanisme permettant de s'assurer de l'application effective et transparente du principe d'additionalité.
- (iii) La communauté internationale doit aider l'Afrique à développer son énorme potentiel en énergies hydroélectriques et solaires qui sont par excellence des énergies propres. Il ne faut exclure de situer le règlement de cette question au niveau régional ou sous régional.
- (iv) La Banque devrait mettre en place des fonds appropriés pour la préparation des projets carbone.

5. Options pour renforcer la voix et la participation des pays en développement et de ceux à économie en transition au sein des Institutions de Bretton Woods

Je prends note des décisions du FMI sur les questions relatives à la quote-part et à la voix et représentation même si la question du nombre de représentants de l'Afrique n'a pas encore de solutions satisfaisantes. Je déplore qu'au niveau de la Banque il n'y ait pas eu d'avancées significatives malgré tous les appels que nous avons lancés à l'occasion de nos précédentes réunions. Je voudrais rappeler qu'au

sommet de Monterrey la communauté internationale avait instruit les institutions de Bretton Woods à trouver des voies et moyens pour renforcer la voix et la participation des pays en développement et des économies en transition dans leur processus de décision. Cette décision était motivée par le fait qu'elle permettrait de renforcer l'obligation réditionnelle mutuelle, renforcer la légitimité et la crédibilité de ces deux institutions et enfin renforcer leur efficacité.

C'est pour toutes ces raisons que j'encourage la Banque à accélérer ses travaux afin de nous proposer un paquet de mesures que nous pourrions discuter au cours de notre prochaine réunion. Dans sa démarche, la Banque devrait prendre en compte les réformes adoptées au FMI, mais aussi sa spécificité propre en tant que banque de développement. En ce qui nous concerne, le paquet de mesures doit inclure les éléments suivants.

- (i) le triplement des votes de base et leur maintien en vue d'éviter une nouvelle érosion ;
- (ii) une augmentation de la part du capital de la BIRD aux pays en développement: et, enfin ;
- (iii) une augmentation significative du nombre d'administrateurs représentant l'Afrique au Sud du Sahara.